

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Vesoul, le **15 JAN. 2019**

Préfecture
Secrétariat Général

Direction de la Citoyenneté, de
l'Immigration et des Libertés Publiques
Bureau des élections et de la
réglementation

Affaire suivie par :

Nathalie HURAUX : 03 84 77 70 75
Bruno LOICHEMOL : 03 84 77 71 61
nathalie.hurax@haute-saone.gouv.fr
bruno.loichemol@haute-saone.gouv.fr
pref-elections@haute-saone.gouv.fr

Élections à la chambre d'agriculture

Réunion de la Commission d'Organisation des Opérations Électorales Jeudi 10 janvier 2019 à 17h00

Le jeudi 10 janvier 2019 à 17h00, s'est réunie, à la chambre d'agriculture, sous la présidence de Mme Cécile LECLERCQ-POULIN, directrice de la citoyenneté, de l'immigration et des libertés publiques, la commission d'organisation des opérations électorales pour l'élection des membres de la chambre d'agriculture.

Ont participé à cette réunion :

- En qualité de membre, outre Mme LECLERCQ-POULIN :
 - ✓ Mme Christiane NEZ, représentant le directeur départemental des territoires,
 - ✓ M. Julien ALLARDIN, représentant le directeur départemental des finances publiques,
 - ✓ M. Benoit PETON, représentant le président de la Chambre d'agriculture.
- En tant que représentant de la chambre d'agriculture :
 - ✓ M. Yves CANTENOT, directeur de la Chambre d'agriculture,
 - ✓ M. Bernard LAUCOU, juriste.
- En tant que représentant de la Poste :
 - ✓ Mme Sylvie PANIER, représentant le directeur départemental de La Poste.
- En tant que représentant de syndicat pouvant assister à la réunion :
 - ✓ M. Laurent HEIDET, mandataire désigné par la CFE-CGC,
 - ✓ M. Emmanuel MAZET, mandataire désigné par la Confédération paysanne,
 - ✓ Mme Marie-Claire LARCHER, mandataire désignée par l'UNSA,
 - ✓ M. Martin TRUCHOT, mandataire désigné par la FGA-CFDT.

Etait excusé :

- ✓ M. Gaëtan MAZIN, mandataire désigné par la CGT.

Assistaient également à cette réunion Mme Nathalie HURAUX et M. Bruno LOICHEMOL, du bureau des élections et de la réglementation.

* * *

Mme LECLERCQ-POULIN remercie les participants de leur présence et rappelle que la réunion a pour objet de vérifier la conformité des professions de foi et des bulletins de vote qui ont été adressés par les candidats à la chambre d'agriculture, qui est chargée de la mise sous pli.

La vérification s'effectue par collège et permet de constater que toutes les professions de foi et tous les bulletins de vote sont conformes.

La commission procède ensuite à la visite des endroits où sont stockés les cartons contenant le matériel de vote. Ces lieux sont parfaitement sécurisés, les portes d'accès fermant à clef.

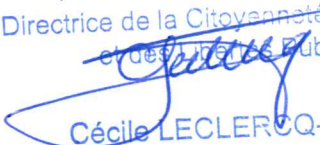
M. Yves CANTENOT indique à la commission que les travaux de mise sous pli commenceront dès le lendemain, vendredi 11 janvier, à 08h30. Ces travaux s'effectueront en partie à la chambre d'agriculture et en partie dans les locaux de l'ADAPEI (pour le collège 4). Un point d'avancement des travaux sera effectué en milieu de journée.

* * *

Mme LECLERCQ-POULIN rappelle que la prochaine réunion de la commission se tiendra le jeudi 7 février 2019 à 08h00, à la préfecture, pour le dépouillement du scrutin et la proclamation des résultats.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme LECLERCQ-POULIN clôt la séance à 17h50.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice de la Citoyenneté, de l'Immigration
et des Affaires Publiques

Cécile LECLERCQ-POULIN